

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 07/09/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 25.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une DEP concernant la destruction de 10 logements locatifs, pour reconstruction de 18 logements locatifs à Jallais (49) Numéro Onagre : 2023-08-33x-00934	Bénéficiaires : Maine-et-Loire Habitat	Avis : Favorable
----------------------	---	--	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- | | |
|---|--|
| - <i>Apus apus</i> Martinet noir | - <i>Pipistrellus khulii</i> Pipistrelle de khul |
| - <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique | - <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles |
| - <i>Delichon urbicum</i> Hirondelle de fenêtre | |

Échanges

Le CSRPN indique qu'au niveau sémantique, dans plusieurs fiches de suivi/accompagnement, il y a utilisation du conditionnel alors qu'on attend des engagements directifs sur ces mesures. La question est posée sur la possibilité de la venue d'un écologue lors de la démolition comme indiqué dans le dossier. Son objectif serait de venir informer les entreprises au démarrage des travaux sur les points de vigilance notamment et d'être présent au moins pendant la phase de démolition.

La commune répond que la présence d'un écologue permettrait en effet d'être sûr de bien faire les choses.

Délibération

Prévoir la présence d'un écologue comme conseiller dans le dossier de demande.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable au projet.

Le 02/10/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

